FFBOXE

Commission Fédérale de l'Emploi et des Formations

Formations Professionnelles

DESJEPS

PERFORMANCE SPORTIVE

MENTION BOXE

LES DIPLÔMES EN BOXE

BEES 2e [illegible]

abrogé au 1/07/2012

équivalence directe

DES JEPS
Performance sportive
mention « boxe »
(700h + 500 h)

EXIGENCES PREALABLES POUR ENTRER EN FORMATION

NIVEAU II

allègements de formation et/ou TEP

DE JEPS
Perfectionnement sportif
mention « boxe »
(700h + 500 h)

EXIGENCES PREALABLES POUR ENTRER EN FORMATION

NIVEAU III

BEES 1er de[illegible]

abrogé au 1/07/2012

BP JEPS
« Educateur sportif »
mention « boxe »
10 UC – passage en 4 UC

EXIGENCES PREALABLES POUR ENTRER EN FORMATION

NIVEAU IV

DIPLÔMES D'ETAT

FORMATIONS A THEME :

- BOXE EN MILIEU CARCERAL
- HANDIBOXE

« Formation AEROBOXE »
organisée en alternance :
Centre de formation-Club

« *PREVÔT FEDERAL* »

Formation organisée en alternance :
Centre de formation-Club
sur 2 cycles
(192 heures de formation dispensées sur les centres fédéraux)

BREVETS FEDERAUX

LES COMPETENCES VISEES

La possession du diplôme DESJEPS atteste des compétences suivantes:

- ✓ **Préparer un projet stratégique de performance ;**
- ✓ **Piloter un système d'entraînement ;**
- ✓ **Diriger un projet sportif ;**
- ✓ **Evaluer un système d'entraînement ;**
- ✓ **Organiser des actions de formation de formateurs**

Pour l'Accès à la Formation

EXIGENCES PREALABLES

Pour pouvoir prétendre à la formation il faut :

- ✓ **Etre titulaire de l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC 1) ou équivalent**
- ✓ **Justifier d'une expérience de perfectionnement sportif pour un groupe ou un sportif dans la discipline « boxe »**
- ✓ **Etre capable d'attester de la maîtrise technique et tactique dans la discipline « boxe » ;**
- ✓ **Etre capable d'effectuer une analyse technique et tactique d'une séquence vidéo d'un combat dans la discipline « boxe ».**

Pour l'Accès à la Formation

EXIGENCES PREALABLES

La vérification se fait au moyen :

- ✓ **de la production de l'attestation de formation PSC 1 ou diplôme équivalent ;**
- ✓ **de la production d'une attestation d'expérience de perfectionnement sportif pour un groupe ou un sportif dans la discipline « boxe » délivrée par le directeur technique national de la boxe ;**
- ✓ **d'un test technique de niveau « gant d'argent » organisé par la Fédération française de boxe ; la réussite à ce test fait l'objet d'une attestation délivrée par le directeur technique national de la boxe** ***(détaillé plus loin dans le document)*** **;**
- ✓ **d'un test organisé par la Fédération française de boxe consistant en l'analyse d'un document vidéo permettant d'apprécier les capacités du candidat à observer et analyser un combat dans la discipline « boxe ». La réussite à ce test fait l'objet d'une attestation délivrée par le directeur technique national de la boxe** ***(détaillé plus loin dans le document).***

Pour l'Accès à la Formation

EXIGENCES PREALABLES

Est dispensé de cette vérification

le titulaire d'un des diplômes suivants :

- ✓ **brevet d'Etat d'éducateur sportif du premier degré, option « boxe », spécialité « boxe anglaise » ;**
- ✓ **diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « perfectionnement sportif », mention « boxe ».**

Ou encore :

- ✓ **le sportif de haut niveau de boxe inscrit ou ayant été inscrit sur la liste ministérielle mentionnée à l'article L. 221-2 du code du sport.**

A la mise en situation Pédagogique

EXIGENCES PREALABLES

Pour pouvoir prétendre à la formation il faut :

- ✓ **être capable d'évaluer les risques objectifs liés à la pratique de la discipline ;**
- ✓ **être capable d'évaluer les risques objectifs liés à l'activité pour le pratiquant ;**
- ✓ **être capable de maîtriser le comportement et les gestes à réaliser en cas d'incident ou d'accident ;**
- ✓ **être capable de mettre en œuvre une séance d'entraînement.**

A la mise en situation Pédagogique

EXIGENCES PREALABLES

La **vérification** se fait au moyen :

« Il est procédé à la vérification de ces exigences préalables lors de la mise en place d'une séance d'entraînement d'une durée de *trente minutes* suivie d'un entretien d'une durée de *vingt minutes*. »

A la mise en situation Pédagogique

EXIGENCES PREALABLES

Est dispensé de cette vérification :

le titulaire d'un des diplômes suivants :

- ✓ **brevet d'Etat d'éducateur sportif du premier degré, option « boxe », spécialité « boxe anglaise » ;**
- ✓ **diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « perfectionnement sportif », mention « boxe ».**

EPREUVE ECRITE

TESTS DE SELECTION

Une épreuve écrite dans la discipline Boxe.
(Durée : 2 heures)

Elle comprend 2 questions.

→ **Une question sur le domaine de l'entraînement et les composantes de la performance.**

→ **Une question sur l'environnement fédéral.**

EPREUVE ORALE

TESTS DE SELECTION

Une épreuve orale dans la discipline Boxe.

(Durée 40 minutes maximum. 10 minutes d'exposé et
30 minutes de questions maximum)

Elle comprend 2 orientations :

→ permettant au candidat d'exposer son expérience ses connaissances professionnelles et sa motivation à l'entrée en formation.

→ permettant d'aborder la faisabilité de son projet de formation.

EPREUVE ORALE

TESTS DE SELECTION

Présentation détaillée de l'épreuve :

Le candidat aura 10 minutes maximum pour :

- Réaliser une présentation de son parcours et de son expérience professionnelle, notamment dans le domaine de l'encadrement sportif ;
- Donner ses motivations à sa demande d'intégration à la formation ;
- Exposer la faisabilité de son entrée en formation (Sa structure d'alternance, ses disponibilités et son financement) ;
- Présenter son projet professionnel à l'issue de la formation.

Suite de cette présentation, le jury disposera de 30 minutes au maximum pour obtenir toutes les précisions qu'il juge utiles concernant :

- Le parcours et l'expérience professionnelle du candidat,
- Sa motivation et la faisabilité de la formation,
- La cohérence entre le projet professionnel du candidat au regard de la formation proposée,
- **Ses connaissances sur les différentes dimensions de la performance** (niveau BEES1 ou DEJEPS exigé)
- Connaissance du milieu fédéral dans sa discipline sportive.

COMMENT SE LE PROCURER ?

DOSSIER D'INSCRIPTION

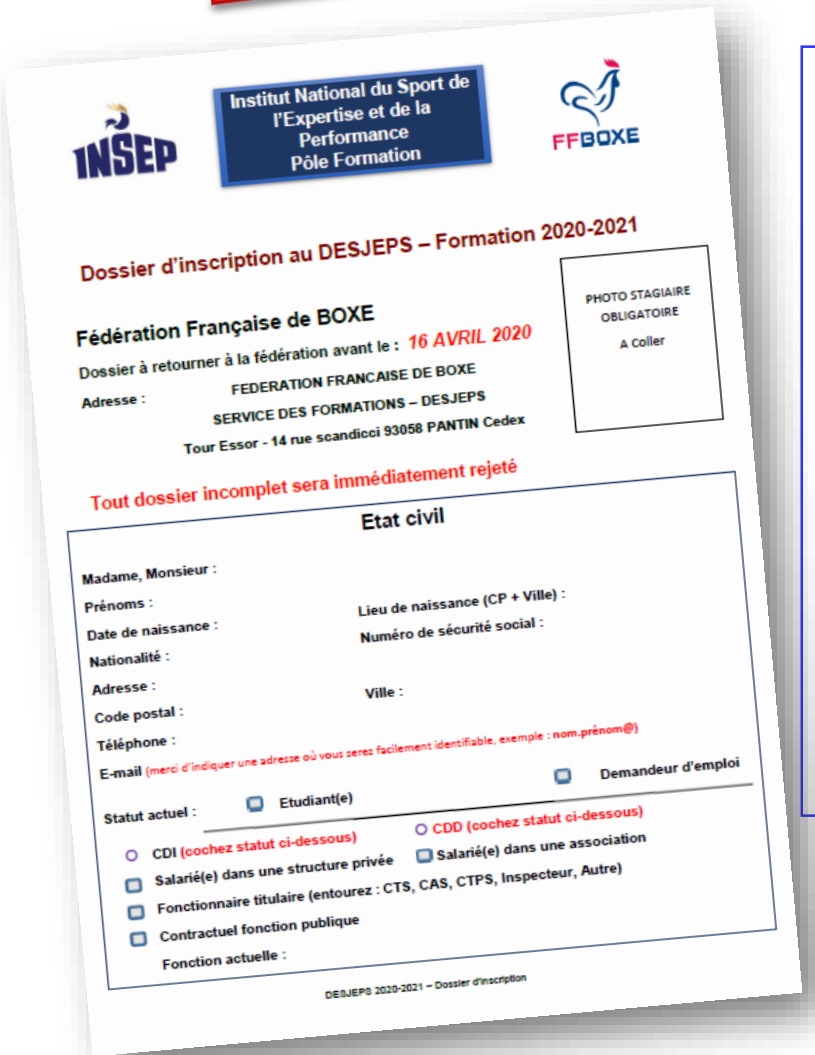

INSEP

Institut National du Sport de l'Expertise et de la Performance
Pôle Formation

FFBOXE

Dossier d'inscription au DESJEPS – Formation 2020-2021

PHOTO STAGIAIRE OBLIGATOIRE
A Coller

Fédération Française de BOXE

Dossier à retourner à la fédération avant le : *16 AVRIL 2020*

Adresse : FEDERATION FRANCAISE DE BOXE
SERVICE DES FORMATIONS – DESJEPS
Tour Essor - 14 rue scandicci 93058 PANTIN Cedex

Tout dossier incomplet sera immédiatement rejeté

Etat civil

Madame, Monsieur :
Prénoms :
Lieu de naissance (CP + Ville) :
Date de naissance :
Numéro de sécurité social :
Nationalité :
Adresse :
Ville :
Code postal :
Téléphone :
E-mail (merci d'indiquer une adresse où vous serez facilement identifiable, exemple : nom.prénom@)

Statut actuel : ☐ Etudiant(e) ☐ Demandeur d'emploi

○ CDI (cochez statut ci-dessous) ○ CDD (cochez statut ci-dessous)
☐ Salarié(e) dans une structure privée ☐ Salarié(e) dans une association
☐ Fonctionnaire titulaire (entourez : CTS, CAS, CTPS, Inspecteur, Autre)
☐ Contractuel fonction publique
Fonction actuelle :

DESJEPS 2020-2021 – Dossier d'inscription

→ **Dossier téléchargeable sur le site de la FFB**

→ **Dossier à compléter et à retourner exclusivement à la FFB avant la date butoir du 16 Avril 2020.**

LES PIÈCES À FOURNIR

DOSSIER D'INSCRIPTION

☐ L'avis du DTN validant la demande de formation
☐ La photocopie des diplômes pré-requis (se renseigner auprès des responsables de formation)
☐ La photocopie de l'AFPS (attestation de formation aux premiers secours) ou PSC1 (prévention et secours civiques de niveau 1) – **OBLIGATOIRE** même si vous êtes titulaire d'un BP, d'un BEES1 ou d'un DE
☐ 1 enveloppe timbrée (format 22x11) libellée à votre nom et adresse
☐ 2 photos d'identité (dont une collée sur le dossier d'inscription)
☐ La photocopie recto/verso de la carte d'identité
☐ La photocopie de votre attestation de sécurité sociale
☐ La photocopie de la carte vitale
☐ La photocopie de l'assurance en responsabilité civile
☐ La photocopie de l'attestation de recensement (pour les moins de 25 ans) ou certificat de préparation à l'appel de Défense
☐ Les photocopies de vos diplômes donnant accès à des obtentions d'Unités Certificatives (UC) : Diplômes fédéraux, BEES1, DE, tronc commun ou spécifique du BEES2, Licence STAPS.
☐ **Un certificat médical d'aptitude à la pratique de votre discipline sportive de moins de 3 mois.**

DEVIS ET VOLUME HORAIRE

DOSSIER D'INSCRIPTION

Du 21/09/2020 au 26/06/2021 Sous réserve de validation par l'INSEP de votre entrée en formation

1. Nombre d'heures de la formation en centre et en formation ouverte à distance : 700 heures

2. Coûts de la formation (organisme non assujetti à la TVA).

2.1 Frais de dossiers (tous stagiaires) : 150,00 €
2.2 Frais pédagogiques standards : 8750,00 €
2.3 Frais pédagogiques - Forfait sportif « en pôle France INSEP » : 700€

	Module Développement	Module Entrainement	Module Formation	Module Spécifique (Fédération)
Présentiel	72 heures	120 heures	48 heures	120 heures
Accompagnement				50 heures
Parcours FOAD	60 heures	200 heures	30 heures	
Total heures	132 heures	320 heures	78 heures	170 heures
Total	1 650 €	4 000 €	975 €	2 125 €

3. Formation en situation professionnelle :

500 heures de stage professionnel selon les textes réglementaires et les besoins de l'employeur

4. Descriptif de la formation :

L'objectif : préparation au métier d'Entraîneur.
Les compétences professionnelles attendues: Préparer le projet stratégique de performance dans un champ disciplinaire. Piloter un système d'entraînement. Diriger le projet sportif. Evaluer le système d'entraînement. Organiser des actions de formation de formateurs dans le cadre des réseaux professionnels de l'organisation.

La cheffe du Pôle Formation

Véronique LESEUR

CALENDRIER DE LA FORMATION

UC1-UC2 Module développement	UC3-UC4 Module entraînement	UC3 Module formation	UC3-UC4 Module fédéral
3 regroupements pédagogiques (RP)	5 regroupements pédagogiques (RP)	2 regroupements pédagogiques (RP)	5 regroupements pédagogiques (RP)
	RP1 21-22-23 septembre 2020		RP1
RP1 12-13-14 octobre 2020			
		RP1 2-3-4 novembre 2020	RP2
	RP2 23-24-25 novembre 2020		
RP2 7-8-9 décembre 2020			RP3
	RP3 11-12-13 janvier 2021		
		RP2 1-2-3 février 2021	RP4
RP3 8-9-10 mars 2021			
	RP4 5-6-7 avril 2021		RP
	RP5 3-4-5 mai 2021		

En cours d'élaboration par la FFB

Les dates importantes :

Date limite de dépôt du dossier d'inscription à la fédération	16 Avril 2020
Vérification des exigences préalables à l'entrée en formation par la fédération	Du lundi 11 au vendredi 15 mai 2020
Journée d'information (présence obligatoire de tous les stagiaires) et tests de sélection	Mardi 19 mai 2020
Entretien de positionnement	Jeudi 17 septembre 2020 (A confirmer)
Stage professionnel	Du lundi 28 septembre 2020 au mercredi 30 juin 2021
Durée totale de la formation DESJEPS incluant les périodes de certification	Du lundi 21 septembre 2020 au mercredi 29 septembre 2021
Période de certification UC1-UC2-UC3-UC4	Du 29 mars au 11 juin 2021

CONTENUS DE LA FORMATION

UC transversales *à tous les DESJEPS*

UC 1

EC de construire la stratégie d'une organisation du secteur.

UC 2

EC de gérer les ressources humaines et Financières d'une organisation du secteur.

UC de spécialité

UC 3

EC de diriger un système d'entraînement dans la discipline Boxe.

UC de mention

UC 4

EC d'encadrer la discipline sportive en sécurité

CONTENUS DE LA FORMATION *(suite 1)*

DESJEPS - Regroupement pédagogique n°2 - Projet formation - Promotion Thierry OMEYER

	Lundi 3 février	Mardi 4 février	Mercredi 5 février
	Bâtiment d'ORIOLA - Salle Londres	Bâtiment d'ORIOLA - Salle Londres	Bâtiment d'ORIOLA - Salle Londres
9h	Présentation des projets de formation Frédéric SADYS (INSEP)	Formation de cadre (retour d'expérience) Mieux se connaître individuellement et culture d'équipe Christophe ROUFFET (INSEP)	Stratégies de certification UC3 Formation Frédéric SADYS (INSEP)
13h00	Repas	Repas	
14h00	Les nouvelles technologies et applications en ingénierie de formation Jean Maurice DRADEM (DRJSCS)	Culture sport - Les jeux olympiques de l'antiquité à nos jours - regards sur les performances accomplies	Les fondamentaux de la communication Christophe ROUFFET (INSEP)
18h00		Ingénierie de formation Frédéric SADYS (INSEP)	

EXEMPLE

Modérateur : Fréderic SADYS (INSEP)

Accès libre à la bibliothèque - médiathèque pendant les heures de repas et après les temps de formation.

Accès aux pôles d'entraînement sous couvert de ne pas perturber les séquences de travail.

CERTIFICATIONS UC1 - UC2

Plus de détail en parcourant le PDF :
« DESJEPS - Protocole de certification UC1-UC2 2017 ».

Protocole 2016-2017 pour information
Possibilité de variation en fonction des arrêtés.

UC1 - UC2 - Développement
Protocole de certification 2017

Les épreuves de certification :
Le stagiaire doit produire un document écrit personnel retraçant une expérience de direction de projet sportif assortie de son évaluation (CF A.212-91 du code du sport). Le rôle défini pour le stagiaire sera celui de chef de projet. **Le document ne pourra pas excéder les 20 pages.**
Le projet doit être en relation avec le haut niveau ou l'accès au haut niveau.
Le dossier est à envoyer **3 semaines avant le 1er passage certificatif (une date précise sera donnée ultérieurement)** à l'adresse du responsable de la formation : frederic.sadys@insep.fr. La date du message électronique faisant foi.
Après cette date, aucun dossier ne sera accepté.
Tout stagiaire qui ne respectera pas le délai imparti, ne sera pas convoqué à la soutenance pour non respect du protocole de certification. En cas de 1er passage, il pourra se présenter au 2ème passage.
Après cette date, aucune modification ne sera autorisée et l'INSEP transmettra les dossiers en l'état à la DRJSCS d'Ile de France.
La présentation d'un dossier répondant aux critères ci-dessous explicités est une clause nécessaire à la validation des UC. La décision incombe à la commission de jurys d'experts pendant l'épreuve de soutenance, qui a préalablement lu et analysé le document.
Le dossier est transmis sous un format PDF sans annexes. Il ne peut excéder les 5 Mo, afin de faciliter sa transmission sous format électronique. Toutes les illustrations devront être mises en basse définition.
La police préconisée est l'Arial 10. Le candidat doit se munir de 2 dossiers format papier avec les annexes à présenter aux membres du jury, le jour de la certification
La production du document donne lieu à une soutenance devant une commission de jury d'experts.
L'entretien dure 1 heure maximum dont 20 minutes maximum de présentation et 40 minutes maximum de questions. La présentation du stagiaire se fait à l'aide d'un document PowerPoint. Ce document présente le projet de développement et les actions du stagiaire.
Le stagiaire doit se munir de son ordinateur et d'une clé USB contenant la présentation PWP en secours. Si le candidat ne possède pas d'ordinateur, sur demande préalable, le prêt d'un ordinateur pourra être envisagé. Les détenteurs d'ordinateur Apple devront se munir de leur adaptateur vidéo.

Période de certification : 22 et 23 juin 2017 à la DRJSCS d'Ile de France, sauf délégation à l'INSEP.
Rattrapage : 21 septembre 2017 à la DRJSCS d'Ile de France (protocole inchangé, les dates précises des certifications et de rendu des dossiers seront données après la délibération du 1er jury plénier.
Composition du jury : 2 experts désignés, un par la DRJSCS d'Ile de France ou l'INSEP et un par la fédération partenaire.

CERTIFICATIONS
UC3 - Formation

Plus de détail en parcourant le PDF :
« DESJEPS - Protocole de certification UC3 Formation 2017 ».

Protocole pour information
Possibilité de variation en fonction des arrêtés.

UC3 - Formation de cadre
Protocole de certification 2017

Les épreuves de certification :
Le stagiaire réalise un document concernant la conception, la mise en œuvre et l'évaluation d'un projet de formation de cadre. **Le document ne pourra pas excéder les 20 pages.**
Le projet doit être en relation avec la mise en place d'une formation de cadre certificative ou continue. Le rôle défini pour le stagiaire sera celui de chef de projet.
Le dossier est à envoyer **3 semaines avant le 1er passage certificatif (une date précise sera donnée ultérieurement)** à l'adresse du responsable de la formation : frederic.sadys@insep.fr. La date du message électronique faisant foi.
Après cette date, aucun dossier ne sera accepté.
Tout stagiaire qui ne respectera pas le délai imparti, ne sera pas convoqué à la soutenance pour non respect du protocole de certification. En cas de 1er passage, il pourra se présenter au 2ème passage.
Après cette date, aucune modification ne sera autorisée.
La présentation d'un dossier répondant aux critères ci-dessous explicités est une clause nécessaire à la validation de l'UC. La décision incombe à la commission de jurys d'experts pendant l'épreuve de soutenance, qui a préalablement lu et analysé le document.
Le dossier est transmis sous un format PDF. Il ne peut excéder les 5 Mo, afin de faciliter sa transmission sous format électronique. Toutes les illustrations devront être mises en basse définition. La police préconisée est l'Arial 10. Le candidat doit se munir d'un dossier format papier à présenter aux membres du jury, le jour de la certification.
La production du document donne lieu à une soutenance devant une commission de jury d'experts.
L'entretien dure 50 minutes maximum dont 20 minutes maximum de présentation. Il porte sur l'intégralité des critères de la grille de certification.
La présentation du stagiaire se fait à l'aide d'un document PowerPoint. Ce document doit présenter le projet, l'organisation, la gestion humaine et financière, l'évaluation et les actions concrètes du stagiaire concernant la mise en place d'une formation. Le stagiaire doit se munir de son ordinateur et d'une clé USB contenant la présentation PWP en secours. Si le candidat ne possède pas d'ordinateur, sur demande préalable, le prêt d'un ordinateur pourra être envisagé.
Les détenteurs d'ordinateur Apple devront se munir de leur adaptateur vidéo.

Période de certification : 22 et 23 juin 2017 à l'INSEP.
Rattrapage : 21 septembre 2017 à l'INSEP (protocole inchangé, la date limite de rendu des dossiers sera donnée après la délibération du jury plénier.
Composition du jury : un expert INSEP et un expert de la fédération partenaire (hors tuteurs).

CERTIFICATIONS UC3 – UC4

Plus de détail en parcourant le PDF :
« DESJEPS - Protocole de certification UC3-UC4 Entraînement 2017 ».

Protocole pour information
Possibilité de variation en fonction des arrêtés.

UC3 – UC4 - Entraînement
Protocole de certification 2017

Les épreuves de certification :
Le stagiaire réalise un document concernant la conception, la mise en œuvre et l'évaluation d'un projet de performance sportive. Il doit être en relation avec la mise en place d'un plan d'entraînement dans une structure de haut niveau. Le rôle défini pour le stagiaire est celui de chef de projet de performance.
Le dossier est à envoyer **3 semaines avant le 1er passage certificatif (une date précise sera donnée ultérieurement)** à l'adresse du responsable de la formation : frederic.sadys@insep.fr. La date du message électronique faisant foi.
Après cette date, aucun dossier ne sera accepté.

Tout stagiaire qui ne respectera pas le délai imparti, ne sera pas convoqué à la soutenance pour non respect du protocole de certification. En cas de 1er passage, il pourra se présenter au 2ème passage.
Après cette date, aucune modification ne sera autorisée et l'INSEP transmettra les dossiers en l'état à la DRJSCS d'Ile de France. La présentation d'un dossier répondant aux critères ci-dessous explicités est une clause nécessaire à la validation de l'UC3 Entraînement. La décision incombe à la commission de jurys d'experts pendant l'épreuve de soutenance, qui a préalablement lu et analysé le document.
Le dossier est transmis sous un format PDF. Il ne peut excéder les 5 Mo, afin de faciliter sa transmission sous format électronique. Toutes les illustrations devront être mises en basse définition. La police préconisée est l'Arial 10. Le candidat doit se munir d'un dossier format papier à présenter aux membres du jury, le jour de la certification.

Pour le passage unique de l'UC4, séance pédagogique, la réalisation et le dépôt du dossier entraînement n'est pas obligatoire.

Déroulé de l'épreuve :

- **Un entretien de 50 minutes maximum dont 20 minutes maximum de présentation,** portant sur le document du projet de performance.
- **Réunion technique vidéo de 30 minutes maximum** portant sur l'analyse d'une situation de jeu (vidéo obligatoire) et de la présentation de la séance d'entraînement pour un groupe réduit ou au collectif d'entraînement.
- **Le stagiaire réalise une séance d'entraînement dans sa structure d'alternance de minimum 45 minutes (maximum 1h).**

Pendant la séance d'entraînement l'UC4 – Épreuve pédagogique sera évalué
Il doit montrer qu'il est capable de réaliser en sécurité des démonstrations techniques, qu'il peut réaliser les gestes professionnels nécessaires à la sécurité des pratiquants et qu'il est capable d'assurer la sécurité des pratiquants et des tiers.
Il est capable d'évaluer les risques objectifs liés à la pratique de la discipline et d'anticiper les risques potentiels pour le pratiquant.

La séance d'entraînement est suivie d'un entretien de 30 minutes maximum avec la même commission de jury d'expert.
Il portera sur la réalisation et l'efficacité de la séance proposée, notamment au regard de l'analyse vidéo proposée, des facteurs de la performance et de la sécurité.
NB : Une pause de 10-15 minutes entre les différents temps d'évaluation pourra être proposé au stagiaire
Les détenteurs d'ordinateur Apple devront se munir de leur adaptateur vidéo.

ARRETE DU 29 JUIN 2009

portant création de la mention « boxe » du diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « performance sportive »

Arrêté du 29 juin 2009 portant création de la mention « boxe » du diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « performance sportive »

NOR: SASF0915051A

Version consolidée au 17 janvier 2017

La ministre de la santé et des sports,

Vu le code du sport, notamment ses articles L. 212-1, D. 212-51, D. 212-60, A. 212-76 et suivants ;

Vu l'arrêté du 9 juillet 2002 portant création de la spécialité « activités pugilistiques » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation et du sport ;

Vu l'arrêté du 24 juillet 2007 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 » ;

Vu l'arrêté du 29 juin 2009 portant création de la mention « boxe » du diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « perfectionnement sportif » ;

Vu l'avis de la commission professionnelle consultative des métiers du sport et de l'animation en date du 23 juin 2009 ;

Sur proposition du directeur des sports,

Arrête :

Article 1

Il est créé une mention « boxe » du diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « performance sportive ».

Article 2

CALENDRIERS

VOIR DOCUMENT :
« DESJEPS Boxe – Calendrier 2020_2021 »

VOIR DOCUMENT :
« DESJEPS Boxe – DEVIS 2020_2021 »

DEVIS Formation DESJEPS

INFORMATIONS ET CANDIDATURES

VOTRE CONTACT A LA FEDERATION FRANCAISE DE BOXE

- Monsieur TAHOURI Mustapha

Tél. : 07 61 90 12 56

Mail : tahouri.mustapha@yahoo.fr